

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 juillet 2022

**N° 180/07/2022 : REGLEMENT D'INTERVENTION FINANCIERE DU GRAND MONTAUBAN
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR ACCOMPAGNER LA PRODUCTION DE
LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 21 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2022.

Présents Titulaires : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Colette ESNAULT, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE à Marie-Claude BERLY, Nadine BON à Brigitte BAREGES, Hervé CAMINEL à Alain BODERIOU, Michel CORNILLE à Bernard BOUTON, Sandrine DIAZ à Bernard PAILLARES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Laurence PAGES à Annie GUILLOT.

Absents Excusés : 5

Mesdames, Messieurs, Laurent FARRUGIA, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Sandrine LAGARDE, Rodolphe PORTOLES.

Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Programme Local de l'Habitat n°2 a été définitivement adopté par délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021. Ce nouveau PLH, élaboré avec l'ensemble des acteurs de l'habitat, se veut pragmatique, ainsi il identifie des objectifs tenant compte des capacités et des besoins du territoire.

Dans ce cadre, le Grand Montauban s'est engagé à soutenir et accompagner la production de logements sociaux via diverses aides financières sur fonds propres (certaines représentant un réemploi des prélèvements SRU).

Un nouveau règlement d'intervention financière encadre l'éligibilité et les conditions d'attribution de ces aides :

- ✓ Subvention « surcharge foncière »
- ✓ Prime « communes SRU »
- ✓ Prime « petites typologies »
- ✓ Prime « petites opérations »
- ✓ Subvention « PLAI adapté »
- ✓ Prime « restructuration de grands logements »

Ce nouveau règlement se substitue à l'ancien règlement intérieur des aides en faveur de l'habitat public adopté par délibération du Conseil Communautaire du 28 décembre 2011.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 juillet 2022,

Au vu des éléments ci-dessus, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le règlement encadrant les nouvelles aides financières pour la production de logements sociaux sur l'agglomération du Grand Montauban, tel qu'annexé à la présente délibération,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer le règlement ainsi que toutes les formalités afférentes.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 21 juillet 2022

La Présidente,
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,
Khalid LAABID



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

25 JUL. 2022

De sa publication le :

25 JUL. 2022